	Définition	Conditions	Durée	Exemples de ce qui peut être protégé
Brevet	Un brevet est un droit exclusif accordé à un inventeur pour son invention. Le titulaire d'un brevet a le droit exclusif d'interdire à des tiers de fabriquer, d'utiliser, de vendre ou de mettre en vente son invention telle qu'elle est revendiquée dans le brevet.	L'invention doit être nouvelle, inventive et applicable industriellement. Demande de brevet à déposer auprès de l'office des brevets compétent du pays ou de la région où la protection est souhaitée	20 ans à compter de la date de dépôt	Un appareil, un composé chimique, une méthode de production, une méthode d'édition d'images (peut être sous forme de logiciel), un médicament, etc.
Marque déposée	Une marque est un mot, une expression, un symbole et/ou un dessin qui identifie et distingue l'origine des produits ou services d'une partie de ceux des autres.	Capacité de distinction Enregistrement requis dans la plupart des pays (y compris le Benelux et l'UE) Disponibilité	Indéfiniment, à condition que la marque soit renouvelée et utilisée	Mots (par exemple Apple pour les ordinateurs), combinaisons de lettres et de chiffres (BMW X5), couleurs (jaune canari pour les notes adhésives), sons (le bruit du moteur d'une Harley-Davidson), slogans et logos
Droit d'auteur	Le droit d'auteur est le droit exclusif accordé à l'auteur d'une œuvre de création de reproduire l'œuvre pendant une durée limitée. En principe, toute expression créative de l'esprit humain peut être protégée par le droit d'auteur. L'œuvre ne doit pas nécessairement être de nature artistique. Avec le droit d'auteur, l'auteur acquiert également le droit exclusif de prêter, distribuer, adapter et traduire son œuvre. Il s'agit de ce que l'on appelle les droits économiques, qui peuvent faire l'objet d'une licence ou d'un transfert. En plus des droits patrimoniaux, l'auteur jouit également de droits moraux non transférables. Il s'agit notamment du droit d'être désigné comme auteur et du droit de s'opposer à toute modification de l'œuvre qui serait contraire à l'intégrité de l'auteur.	Originalité (le concept ou l'idée ne peut être protégé) Protection automatique dès la création de l'œuvre, donc pas d'enregistrement nécessaire	Selon le pays concerné, mais généralement jusqu'à 70 ans après le décès de l'auteur	Musique, œuvres littéraires, art, programmes informatiques, films, images, vues d'un site web, brochure de marketing, matériel pédagogique, présentations, etc.
Dessins et modèles (designs)	Les droits sur les dessins et modèles protègent l'apparence d'un produit, qui résulte de caractéristiques telles que la forme, les couleurs ou les matériaux. Les droits dont dispose le propriétaire d'un dessin ou modèle sont soumis à la législation du pays ou de la région dans lequel le dessin ou modèle est enregistré. Dans l'Union européenne, un dessin ou modèle communautaire enregistré confère	Nouveauté et caractère individuel. Habituellement, obligation d'enregistrement	Selon les pays. Dessin ou modèle européen enregistré : jusqu'à 25 ans à	Emballage d'un produit, symboles graphiques, texture, motifs, logos

	à son titulaire le droit exclusif d'utiliser le dessin ou modèle et d'empêcher tout tiers n'ayant pas son consentement de l'utiliser. La notion d'utilisation couvre notamment la fabrication, l'offre, la mise sur le marché, l'importation, l'exportation ou l'utilisation d'un produit dans lequel le dessin ou modèle est incorporé ou auquel il est appliqué, ou le stockage d'un tel produit à ces fins. L'Union européenne reconnait également le 'dessin ou modèle non enregistré'. Dans ce cas, le droit d'empêcher des tiers d'utiliser le dessin ou modèle est limité à la situation où cette utilisation résulte d'une copie.		compter de la date de dépôt si le dessin ou modèle est renouvelé tous les 5 ans	
Secrets commerciaux	Il n'existe pas de définition universelle d'un secret commercial et la définition peut varier en fonction de la loi sur les secrets commerciaux de la juridiction concernée. Selon la directive de l'Union européenne sur les secrets commerciaux (directive 2016/943), un secret commercial est défini comme toute information qui est secrète en ce sens qu'elle n'est pas généralement connue, qu'elle a une valeur commerciale et que des mesures raisonnables doivent être prises dans les circonstances pour la garder secrète. On trouve des définitions similaires dans la loi fédérale américaine sur les secrets commerciaux.	L'information ne doit pas être de notoriété publique ; Valeur économique Protection du secret	Tant que l'information est classifiée	Essentiellement, toute information peut être protégée par la loi sur les secrets commerciaux, tant que l'information en question n'est pas généralement connue. Ainsi, les informations ne se limitent pas aux informations techniques, mais comprennent également des informations non techniques, telles que des informations commerciales (listes de clients, des stratégies commerciales, des plans financiers, etc.) Les secrets commerciaux à haute valeur ajoutée comprennent généralement des éléments concernant la production.